

Certains députés ministériels peuvent croire que c'est une décision judicieuse et non une supercherie, mais il n'y a certes pas d'autre mot pour la qualifier. C'est un trompe-l'œil, un faux-fuyant. Chose certaine, le gouvernement n'a pas réussi à contrôler ses dépenses. Les dépenses échappent à tout contrôle, et le gouvernement n'a pas eu le courage de le dire clairement aux Canadiens le 23 juin.

Il y a une chose que nous pouvons accepter à la Chambre, et s'il y a ici des députés qui aiment parier, je pense que la cote serait très faible: le budget et les prévisions budgétaires présentés par le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances seront dépassés de beaucoup quand nous connaissons les faits véritables d'ici le milieu de 1976.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stevens:** Pour revenir à Pétro-Canada, au libre usage de l'argent et au million et demi de dollars qu'on envisage, je pense qu'il est intéressant de se rappeler qu'à une séance de comité, le président du Conseil du Trésor nous avait énuméré les diverses sociétés de la Couronne qui recevraient des fonds, soit de nature non budgétaire ou des sommes autorisées sous forme de prêts. Cette liste comprenait l'Énergie atomique du Canada, 200 millions de dollars; l'ACDI, 231 millions; les Transports, surtout le fonds de roulement pour les aéroports, 194 millions; le CN, 210 millions; la SCHL, 238 millions; la Société du crédit agricole, 320 millions; la SCHL, 600 millions; et la Société pour l'expansion des exportations, 400 millions. Il n'a pas parlé de Pétro-Canada. On n'avait manifestement même pas alors envisagé de lancer Pétro-Canada au cours de la présente année financière. Je le mentionne parce que j'estime important que les ministres et les députés se rendent compte à quel point la mise sur pied de ces sociétés de la Couronne est mal planifiée.

Au comité, le ministre n'a pu nous fournir de détails précis quant à la date à laquelle la somme de 1.5 milliard de dollars serait investie dans Pétro-Canada. Tout ce que nous avons pu obtenir fut une réponse vague, selon laquelle environ 500 millions de dollars y seraient probablement investis au cours des cinq premières années. Quand on lui demanda pourquoi il voulait obtenir cette somme de 1.5 milliard de dollars dès maintenant, il ne nous fournit pas de réponse satisfaisante. Je pense que nous devrions revoir certaines autres sociétés de la Couronne que le gouvernement actuel a parrainées pour le meilleur et pour le pire. Les députés se souviendront de la Bourse fédérale d'hypothèques qui était hautement prioritaire, sauf erreur, au cours de la dernière législature. On nous a dit que l'ensemble du secteur canadien du prêt hypothécaire attendait la création de cette société, et nous n'avons pas fait d'opposition. Nous avons pensé que cette mesure pourrait avoir certains avantages. Mais lorsque nous avons interrogé le ministre des Affaires urbaines de l'époque, pour savoir ce qu'il envisageait à son égard, nous nous sommes heurtés à une absence totale de projets pour l'avenir, à cinq ans et même à un an. En réalité, la société a bien été constituée, mais sur le papier seulement. Et nous n'arrivons pas à savoir pourquoi le ministre des Finances

### *Pétro-Canada*

(M. Turner) ne donne pas le feu vert pour qu'elle entre en activité.

● (2140)

La construction des logements est dans un marasme effroyable et la société qui a été créée pour lui venir en aide reste en veilleuse. Rien n'avait été dit jusqu'ici d'un apport de capital à la Bourse fédérale d'hypothèques, et nous découvrons tout à coup que le montant prévu de 1 milliard de dollars comprend 75 millions réservés à cette société!

Cela nous incite à la prudence. Il faut absolument faire figurer au bill l'obligation, claire et nette, de verser au trésor un intérêt convenable sur ce montant de 1.5 milliard qu'il pourra être appelé à fournir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stevens:** Sinon, nous permettrons au gouvernement de prétendre qu'une société de la Couronne rentre dans ses frais alors qu'elle perd jusqu'à environ 150 millions de dollars, ce qui est ridicule. Il importe à double titre de relever l'affirmation du ministre. Si les autres sociétés de la Couronne comprennent l'astuce, elles vont toutes demander cette sorte de financement. Déjà Air Canada et le CN ont parlé du service de leur dette. Bientôt elles vont demander à l'État de rembourser la totalité de leurs dettes sous forme d'apport en capital, mais sans aucune contrepartie. Et alors il y aura tant d'argent lancé par les fenêtres que nous regretterions amèrement le précédent créé ce soir en n'adoptant pas l'amendement.

J'espère que les députés et surtout le ministre acceptent l'amendement. Sinon, que le ministre nous explique pourquoi il faut permettre à Pétro-Canada d'utiliser 1.5 milliard de dollars, sans payer d'intérêts comme tout le monde.

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame l'Orateur, l'amendement et le discours du député concernent l'un des sujets sur lesquels, au comité, il avait l'habitude de poser la même question à plusieurs reprises, à laquelle je répondais chaque fois, puis de prétendre que je n'avais pas répondu.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de consigner au compte rendu ma réponse au sujet du financement de Pétro-Canada. Nous estimons qu'une société nationale des pétroles devrait être financée comme toute autre société pétrolière et que la plus grande partie des fonds devrait être avancée sous forme de capitaux spéculatifs, et sous forme d'actif plutôt que sous forme de prêt, que la société devrait décider librement du nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées que comportera cet instrument financier variable, compte tenu des restrictions des divers genres d'obligations prévues par le gouverneur en conseil. Nous estimons que, comme toute autre société pétrolière, Pétro-Canada doit avoir à sa disposition un ensemble complet d'instruments financiers grâce auxquels elle pourra obtenir des fonds pour ses diverses opérations.

Le député prétend que personne n'a pu dire où, dans les prévisions budgétaires, on affectait des fonds à Pétro-Canada. Madame l'Orateur, le bill constitue une affectation de crédits à Pétro-Canada; cette affectation ne figure pas dans les prévisions budgétaires. C'est l'objectif du bill.